



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

14/05/2025

Date d'affichage

14/05/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

26/05/2025

et publication du :

26/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMBOUR Edith.

Etaient présents :

M. BESSON Eric, M. CEZARD Michel, Mme CEZARD Evely, Mme DAUSSE Laurence, M. GUITTON Grégory, M. PIERSON Sylvain, M. PREVILLE Jérôme, Mme RAMBOUR Edith, M. SERURIER Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BESSON Eric

Numéro interne de l'acte : 25016

Objet : Délibération sur le PLUi arrêté

Lors de sa séance du 06 mars 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi. Conformément aux articles R.153-5 et L.153-15 du code de l'urbanisme, les conseils municipaux sont invités à émettre un avis sur le PLUi arrêté.

Madame La Maire expose au Conseil municipal le rapport de présentation ainsi que le plan d'aménagement, le règlement écrit et l'évaluation environnement sur le PLUi.

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec deux abstentions donne un avis favorable sur le PLUi arrêté.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 2)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LIRONVILLE
Le Maire,



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/05/2025 à 15h04
Référence de l'AR : 054-215403171-20250521-25016-DE
Affiché le 26/05/2025 ; Certifié exécutoire le 26/05/2025